



Le Chardonneret

Juillet 2014

Le billet du syndic

Vous l'aurez remarqué, plusieurs chantiers, principalement sur les hauts de la commune prennent du temps à se terminer ou sont carrément arrêtés depuis de nombreux mois voire plusieurs années, suscitant maints questionnements, interrogations ou désagréments.

L'impatience de certains, dont les habitants proches des chantiers, est compréhensible.

La municipalité en est consciente. Elle contacte ponctuellement les promoteurs et entrepreneurs pour recevoir des réponses sur les causes de ces retards ou blocages et tente également d'obtenir un planning prévisionnel de fin des travaux. Hélas sans grand succès à ce jour.

Dans ces cas-là, que dit la loi? Notre règlement communal, dans ses dispositions finales à l'article 97, renvoie à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cette dernière précise, à son article 118 «Péremption retrait de permis»:

- 1 *Le permis de construire est périmé si, dans un délai de 2 ans dès sa date, la construction n'est pas commencée.*
- 2 *La municipalité peut en prolonger la validité d'une année si les circonstances le justifient.*

3 *Le permis de construire peut être retiré si, sans motifs suffisants, l'exécution des travaux n'est pas poursuivie dans les délais usuels; la municipalité ou, à défaut, le département peut, en ce cas, exiger la démolition de l'ouvrage et la remise en état du sol, ou en cas d'inexécution, y faire procéder aux frais du propriétaire.*

4 *La péremption ou le retrait du permis de construire entraîne d'office l'annulation des autorisations et des approbations cantonales.*

Vous en déduirez que, si l'alinéa 3 ci-dessus donne à la municipalité quelques moyens légaux pour faire pression sur les promoteurs, celle-ci doit néanmoins faire preuve de logique et de proportionnalité. Engager des procédures administratives ou judiciaires ne ferait que pénaliser davantage les chantiers. Le rôle de la municipalité est de contribuer et faire en sorte que ces derniers se terminent dans les meilleures conditions et délais possibles.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, chaud et ensoleillé.

S. Jacquin



La fontaine «du grand-père», Rue Jacques-Chardonne



Jumelage avec Barbezieux-St-Hilaire (France)



La ville de Barbezieux-St-Hilaire organise sa traditionnelle Foire exposition **du vendredi 5 au lundi 8 septembre 2014** et les Chardonnerets sont cordialement invités à se déplacer dans notre ville jumelle à cette occasion. Pour renseignements ou inscription, merci de prendre contact avec Mme Priska Baumann, Présidente du comité de jumelage (079 562 85 27).

Décisions du Conseil communal du 10 juin 2014

- Adoption des comptes 2013 du Fonds culturel Riviera
- Approbation des comptes et du bilan de la CIEHL pour 2013
- Approbation des comptes de la caisse communale, exercice 2013, tels que présentés



**BIBLIOTHÈQUE
DE
CHARDONNE**

Rue du Village 24
1803 Chardonne
021 921 99 22
bibliotheque@chardonne.ch

Bibliothèque

Du nouveau à la bibliothèque!

Depuis le 1^{er} mai, nous sommes deux à reprendre le flambeau après le départ de Mme Weber: Mélody Rossel, comme responsable de la bibliothèque, et Chrystelle Schmocker, comme aide-bibliothécaire et responsable de *Né pour lire*. Nous nous réjouissons de faire votre connaissance!

Envie de défi? Venez découvrir notre exposition qui se tiendra dans la vitrine jusqu'à fin août: *Et si vous ne vous arrêtez pas à la couverture?* Une sélection de romans emballés sont exposés, seuls quelques mots-clés vous permettent de les choisir... ou comment ne pas se fier aux couvertures.

Et pour finir, du 7 juillet au 24 août, c'est les vacances! La bibliothèque sera ouverte tous les jeudis, de 15h à 20h. Reprise de l'horaire habituel le lundi 25 août à 15h.

Très bonnes vacances à tous et bonne lecture!



Mémento des prochaines manifestations

■ 1 ^{er} août	Fête nationale	Prairie du Funi, Le Mont-Pèlerin
■ 2 août	Jazz au caveau	Caveau des vigneron
■ du 5 au 8 sept.	Foire Expo	Barbezieux-St-Hilaire
■ 6 septembre	Jazz au caveau	Caveau des vigneron
■ 10 septembre	Course des aînés	Selon programme annexé
■ du 26 au 27 septembre	24h du vin cuit (famille Genton)	En Courneaux, Mt-Pèlerin
■ 4 octobre	Bal des vendanges	Grande-salle de Chardonne
■ 4 novembre	Troc d'hiver, réception matériel de 16h à 19h	Grande-salle de Chardonne
■ 5 novembre	Troc d'hiver, vente de 16h à 18h30	Grande-salle de Chardonne
■ du 7 au 23 nov.	Exposition de la Société de Développement	Caveau des vigneron
■ 15 novembre	Caves ouvertes	Chez les vigneron
■ 7, 8 et 9 novembre	Marché des artisans-créateurs	Grande-salle de Chardonne
■ 28, 29 et 30 nov. 5, 6 et 7 décembre	100 ^e anniversaire de la Fédération Suisse de Gymnastique, soirées annuelles Chorale «Le Pèlerin» et gymnastique	Bâtiment à usages multiples
■ 6 décembre	Saint-Nicolas	Le Mont-Pèlerin

Troc d'hiver et multi-sports 2014 - Grande-salle de Chardonne

Achat et vente de matériel, vêtements et chaussures de sports propres, en parfait état et d'actualité (skis, tennis, équitation, vélos, rollers, etc...)

Réception: mardi 4 novembre 2014 de 16h à 19h

Vente: mercredi 5 novembre 2014 de 16h à 18h30

Reprise: mercredi 5 novembre 2014 de 19h30 à 20h00

Nous gardons 20% sur le produit des ventes et le bénéfice sera versé au profit de la Fondation romande pour chiens guides d'aveugles.

Nous déclinons toute responsabilité pour les articles qui pourraient être perdus, volés ou endommagés.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à:

Sylvia Ramseier 079 486 41 87 ou Nathalie Marty 021 922 04 42





Campagne d'information sur le cancer du sein

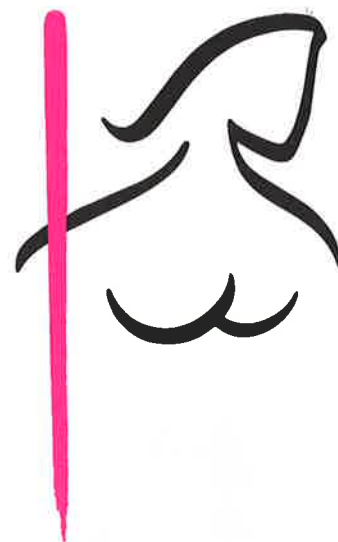
Qui cela concerne-t-il?

En Suisse, comme dans les autres pays industrialisés, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme.

Le cancer du sein est diagnostiqué entre 4'000 et 4'500 fois par année en Suisse.

Dans le canton de Vaud, chaque année, entre 400 et 500 femmes apprennent qu'elles présentent un cancer du sein et plus de 140 femmes en décéderont.

Plus de 4'000 destins uniques, vécus par les personnes concernées et leurs proches, mais insuffisamment connus du grand public. C'est pourquoi une campagne internationale intitulée «Octobre – Mois du cancer du sein» est conduite chaque année, à laquelle se joignent notre pays et notre canton en particulier.



Comment mieux prévenir le cancer du sein?

Seul son diagnostic précoce permet aujourd'hui d'améliorer l'efficacité du traitement et, par conséquent, de réduire le nombre de décès.

La mammographie de dépistage constitue l'examen le plus performant chez les femmes qui ne présentent aucun symptôme.

Plusieurs études ont démontré que le recours systématique à la mammographie chez les femmes de 50 ans et plus, permet de réduire la mortalité induite par le cancer du sein de 25 à 35%, lorsque celle-ci est réalisée dans le cadre de programmes destinés à garantir sa qualité.

Nous vous recommandons de consulter votre médecin pour qu'il vous informe le plus complètement possible sur la mammographie de dépistage, sur sa signification ainsi que sur ses avantages et ses limites.

Quel est le prix du dépistage?

Lorsqu'elle est faite dans le cadre du programme de dépistage, la mammographie coûte CHF 197.15. Cette prestation n'étant pas soumise à franchise, ce montant est intégralement remboursé par votre caisse-maladie, déduction faite de la quote-part de 10% (Frs 19.70).

Vous désirez des informations complémentaires?

La Fondation pour le dépistage du cancer du sein est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions au 021 314 14 36 ou www.depistage-sein.ch.